

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent FURST
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2012/144 - Voirie nationale - Hors contrats - 1213  
A 355 - Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO) -  
Convention relative au financement des concours publics**

La commission permanente adopte au scrutin public (\*) la délibération suivante :

(\*) Le scrutin public a lieu selon les dispositions de l'article L. 3121-15 du code général des collectivités territoriales, ainsi que des articles 36 et 37 du règlement intérieur du Conseil Général, sur demande d'un sixième des conseillers généraux présents (MM. BIES, BITZ, DREYFUS, Mme DREYSSE, MM. ELKOUBY, FROEHLI, HERRMANN, NISAND, OEHLER, WEIL).

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la participation du Département du Bas-Rhin au financement de la contribution publique nécessaire à l'équilibre de la concession de l'A 355 - Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO), contribution demandée par la société concessionnaire retenue par l'Etat au terme de la procédure d'appel d'offres
- prend acte du montant maximal de cette contribution publique, soit 33 M€ (valeur juillet 2011), cette contribution étant apportée pour moitié par l'Etat, d'une part, pour moitié par la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin à parts égales, déduction faite d'une somme forfaitaire de 10 M€ correspondant au reversement par l'Etat d'une partie des recettes générées par la taxe poids lourds alsacienne, au titre de son expérimentation avant mise en œuvre de la taxe nationale
- décide en conséquence de participer, à hauteur maximale de 3,25 M€ (montant forfaitaire valeur juillet 2011 actualisable), au financement des concours publics nécessaires à la réalisation de la section de l'autoroute A 355 - Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO).

Elle approuve par ailleurs la convention relative au financement des concours publics concernant cette opération et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement), la Région Alsace, la société concessionnaire et le Département.

Adopté à la majorité (\*\*)

(\*\*) Pour : 23 voix (MM. BAUER, BECKER A., BECKER L., BERTRAND P., BERTRAND R., BIERRY [procuration], BRENDLE, FETSCH, FISCHER, FURST, GRIGNON, Mme JURDANT-PFEIFFER, MM. KENNEL, KLEIN-MOSSER, LE TALLEC, LOBSTEIN, MARMILLOD, MAURER, MEYER, SIMLER, STOLTZ, VONAU, WOLF)

Contre : 16 voix (MM. BIES, BITZ, BURGER, CARBIENER, DREYFUS, Mme DREYSSE, MM. ELKOUBY, FROEHLI, HECKEL, HERRMANN, Mmes MOREL, MOZZICONACCI, MM. NISAND, OEHLER, WEIL, ZIMMERMANN)

Abstentions : 2 (Mme LEHMANN, M. MATHIA).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-65691-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12